

portons cette définition dans le domaine des idées, et nous avons le *rationalisme* ; appliquons cette définition à la vie sociale, et nous avons le *libéralisme*. L'un est l'exaltation de la raison humaine ; l'autre est l'utopie de la conciliation. — Le dix-neuvième siècle, suivant de près l'intronisation de la déesse *Raison*, a été le siècle du *rationalisme*. Sans doute, nous nous défendons d'aller ici jusqu'à l'extrême ; mais plus ou moins nous participons à cette tendance, quand dans un acte de foi, d'obéissance ou de résignation, qui se présente à accomplir, nous prétendons ne pas courber notre raison sous la raison divine, ou encore, quand nous nous obstinons à juger l'autorité légitime avec des vues humaines et des considérations personnelles. Il faut se garder du *rationalisme pratique*. — Quant au *libéralisme*, s'il est difficile de le définir adéquatement, nous pouvons toujours le considérer comme la tendance qui consiste à admettre que, si la vie privée des hommes doit être soumise à la loi chrétienne, la vie sociale, avec ses institutions et ses lois, peut rester en dehors de toute religion positive. Catholiques pour prier chez soi et à l'église, oui ; catholique, pour défendre publiquement les principes religieux et en imprégner les lois du pays, non ! Le Rév. Père donne un exemple. "Qu'un jour, dit-il — et je demande à Dieu d'éloigner ce jour à-tout jamais — vienne en discussion un projet de loi sur le divorce. Qui donc, parmi nous, pour peu qu'il ait gardé l'esprit de famille et qu'il se rappelle son catéchisme, ne condamnera, dans son for intérieur, ce projet aux conséquences désastreuses ? Cela suffit-il ? Et si vous avez l'influence, ou l'autorité, ou un mandat social à remplir, pourrez-vous arracher de votre cœur le caractère du baptême qui vous fait catholiques et le caractère de la confirmation qui vous arme chevaliers de la foi, pour ne considérer en cette question que son côté naturel, ou son côté naturellement social ? Y aurait-il